

Conseil départemental : Réhabilitation de la piste de l'aérodrome de La Désirade

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

17 août 2021

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Conseil Départemental de la Guadeloupe, Monsieur Guy LOSBAR - PRESIDENT, Boulevard Félix Eboué, 97100 Basse-Terre, GUADELOUPE. Tel : +33 590806245. Fax : +33 590826231. E-mail : marie-andree.jonot@cg971.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice :<http://www.cg971.fr>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice

Services généraux des administrations publiques.

Collectivité territoriale

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Description du marché

Objet du marché

REHABILITATION DE LA PISTE DE L'AERODROME DE LA DESIRADE. MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE

ADAPTEE en application des articles L2123,R2123-1,R2123-4à R2123-6 du Code de la Commande publique.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

45235000

Lieu d'exécution

Aérodrome de la Désirade 97100 GUADELOUPE

Code NUTS : FRY10

Caractéristiques principales

Elles comportent notamment la reconstruction de chaussées aéronautiques souples, terrassements et balisages diurnes.

Type de marché

Travaux : Exécution

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

réhabilitation de la piste de l'aérodrome de la Désirade, en Guadeloupe.

Selon détails figurant au CCTP

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Non

Des variantes seront prises en considération : Oui

L'avis implique un marché public.

Division en lots : Non

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Jeudi 16 septembre 2021 - 13:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Mandat administratif sur le budget départemental
- Financements : DEPARTEMENT
- Délais de paiements : 30 jours
- Forme du prix : forfaitaire
- Type de Prix : actualisable (voir CCAP)
- Avance forfaitaire prévue aux articles R2191-3 à R2191-12 du code de la commande publique
- Retenue de garantie : 5%

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

aucune forme juridique n'est imposée.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Conditions de participation conformes aux dispositions de l'article L2142-1

et des articles R2142-5 à R2142-14 du code de la commande publique :

Situation juridique - références requises :

sans objet

Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global auxquels se réfère le marché au cours des trois derniers exercices ou toute autre garantie financière.

L'entreprise pourra justifier par tout moyen de sa capacité économique et financière.

Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Preuve de la capacité professionnelle.
- Références en prestations ou travaux similaires ou équivalentes, exécutés au cours des trois dernières années.
- L'entreprise pourra justifier par tout moyen de sa capacité technique si elle ne dispose pas de références (CV, qualifications professionnelles, ...).

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés

publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est

obligatoire en vertu de la loi (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Le Prix des prestations - 60%

2: La Valeur Technique de l'offre - 40%

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

N° 2021A024N081

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

CONDITIONS D'ENVOI :

- En mode DUME, les soumissionnaires candidatent avec leur seul numéro SIRET
- Un DUME simplifié est automatiquement généré à l'écran.
- Le DUME remplace la lettre de candidature -DC1- et la déclaration du candidat et DC2 (ces documents ne sont plus à fournir sauf si vous ne candidatez pas en DUME)

REMISE DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE :

Le Dépôt des offres se fera exclusivement par voie dématérialisée, avant la date et l'heure limite fixées sur la page de garde du règlement. Les candidats devront tenir compte des délais de chargement des fichiers pour respecter l'heure limite.

Pour le dépôt des candidatures et offres dématérialisées, les candidats se reporteront à l'aide en ligne du site de dématérialisation

<https://www.marches-securises.fr/>.

Date limite d'obtention : jeudi 16 septembre 2021 - 12:00

Renseignements complémentaires :

MODALITES DE REMISE DES CANDITATURES ET DES OFFRES:

Conformément à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres des entreprises se fera obligatoirement par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr>.

NEGOCIATION:

Le Conseil Départemental pourra négocier avec les entreprises candidates. Il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique.

La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre.

JUSTIFICATION DU NON ALLOTISSEMENT:

La décomposition en lots séparés est de nature à rendre financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

DUREE DU MARCHE :

Le marché est conclu pour la durée définie dans l'acte d'engagement (formulaire ATTRI1).

Date prévisionnelle de commencement des prestations : 3ème trimestre 2021.

VARIANTE :

En cas de variante, le candidat a obligation de répondre à l'offre de base. Il fournira donc une offre complète pour l'offre de base ainsi qu'une offre complète par variante.

CLAUSE SOCIALE :

Le marché comporte une clause sociale d'insertion obligatoire se traduisant pour le candidat choisi par l'obligation de réserver 5% des heures travaillées sur le marché, soient 600 heures d'insertion, à des

personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA GUADELOUPE rue Victor HUGUES 97109 BASSE-TERRE GUADELOUPE. Tél. +33 590814538.

E-mail : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr. Fax +33 590819670. URL : <http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr>.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

GREFFE DE BASSE-TERRE rue Victor HUGUES 97109 BASSE-TERRE GUADELOUPE. Tél. +33 590814538. E-mail :

greffe.ta-basse-terre@juradm.fr. Fax +33 590819670. URL : <http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr>.

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE DGIDD - Directeur des Routes, Ports et Aéroports DESMARAIS , à l'attention de Mr David DELVER, 97100 BASSE-TERRE, GUADELOUPE. Tél. +33 590806060. E-mail : david.delver@cg971.fr. URL : <http://www.cg971.fr>.

Date d'envoi du présent avis

17 août 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : Mr Guy LOSBAR